

Paris, le 3 février 2017
N°03-17

Ouverture d'une période de remboursement anticipé des ORNANES 2019 et 2021 au gré des porteurs du 6 février au 3 mars 2017

Conformément aux stipulations (i) de l'article 9.5 des *Terms & Conditions* des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Maurel & Prom 2019 (Code ISIN : FR0011973577) (les « **ORNANE 2019** ») en date du 6 juin 2014 (le « **Contrat d'Emission ORNANE 2019** ») et (ii) de l'article 4.9.5 de la note d'opération des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Maurel & Prom 2021 (Code ISIN : FR0012738144) (les « **ORNANE 2021** ») ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 12 mai 2015 sous le numéro 15-194 (la « **Note d'Opération ORNANE 2021** »), Maurel & Prom informe les porteurs d'ORNANE 2019 et d'ORNANE 2021 avoir fait l'objet d'un Changement de Contrôle¹ au bénéfice de PT Pertamina Internasional Eksplorasi dan Produksi (« **PIEP** ») à la suite du règlement-livraison, intervenu le 1^{er} février 2017, des titres Maurel & Prom qui ont été apportés à PIEP dans le cadre de l'offre publique d'achat volontaire visant les titres Maurel & Prom (l'« **Offre** ») ayant fait l'objet d'une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers en date du 13 décembre 2016 et qui s'est déroulée du 15 décembre 2016 au 19 janvier 2017.

Il est précisé, pour information, que l'Offre ayant connu une suite positive (atteinte par PIEP d'une fraction du capital ou des droits de vote de Maurel & Prom supérieure à 50 %), l'Offre est réouverte du 27 janvier 2017 jusqu'au 9 février 2017 (inclus).

Maurel & Prom rappelle en conséquence aux porteurs d'ORNANE 2019 et d'ORNANE 2021 qu'ils disposent de la faculté de demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie de leurs ORNANE 2019 et de leurs ORNANE 2021 dans les conditions décrites ci-dessous :

- la période de remboursement anticipé des ORNANE 2019 et des ORNANE 2021 sera ouverte du 6 février 2017 (inclus) au 3 mars 2017 (inclus). Les demandes de remboursement anticipé des ORNANE 2019 et des ORNANE 2021 ainsi que les ORNANES 2019 et les ORNANE 2021 correspondantes devront parvenir à l'Agent Centralisateur² pendant la période de remboursement anticipé mentionnée ci-dessus ;
- la date de remboursement anticipé des ORNANE 2019 et des ORNANE 2021 est fixée au 10 mars 2017 ;
- le montant du remboursement anticipé d'une ORNANE 2019 est de 17,31225 euros (correspondant à la valeur nominale de 17,26 euros augmentée du coupon couru de 0,05225 euro)³ ;

¹ Tel que défini, selon le cas, à l'article 15.7(3) du Contrat d'Emission ORNANE 2019 et à l'article 4.17.7 (3) de la Note d'Opération ORNANE 2021.

² Tel que défini, selon le cas, dans le Contrat d'Emission ORNANE 2019 et dans la Note d'Opération ORNANE 2021.

³ Le prix de remboursement anticipé d'une ORNANE 2019 a été calculé par l'Agent Centralisateur, tel que défini dans le Contrat d'Emission ORNANE 2019.

- le montant du remboursement anticipé d'une ORNANE 2021 est de 11,07645 euros (correspondant à la valeur nominale de 11,02 euros augmentée du coupon couru de 0,05645 euro)⁴.

Pour plus d'informations, notamment relatives aux autres conditions auxquelles sont soumises les demandes de remboursement anticipé, les porteurs d'ORNANE 2019 et d'ORNANE 2021 sont respectivement invités à se reporter au Contrat d'Emission ORNANE 2019 et à la Note d'Opération ORNANE 2021. Ils sont également invités à consulter la note d'information de PIEP visée par l'AMF le 13 décembre 2016 sous le numéro 16-582 ainsi que le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de PIEP et la note en réponse de Maurel & Prom visée par l'AMF le 13 décembre 2016 sous le numéro 16-583 ainsi que le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de Maurel & Prom, disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de Maurel & Prom (www.maureletprom.fr).

Plus d'informations : www.maureletprom.fr

MAUREL & PROM

Tel : 01 53 83 16 00

Relations presse, actionnaires et investisseurs

Tel : 01 53 83 16 45

ir@maureletprom.fr

Avertissement :

Ce remboursement anticipé ne peut être accepté dans un quelconque pays dans lequel un tel remboursement pourrait être illégal ou soumis à des restrictions ou à des personnes résidant dans de tels pays. Aucun document relatif à ce remboursement anticipé ne peut être transmis, directement ou indirectement.

Maurel & Prom est coté sur Euronext Paris
CAC® mid 60 - SBF120® - CAC® Mid & Small - CAC® All-Tradable - CAC® All-Share – CAC PME – EnterNext® PEA-PME 150
Isin **FR0000051070** / Bloomberg **MAU.FP** / Reuters **MAUP.PA**

⁴ Le prix de remboursement anticipé d'une ORNANE 2021 a été calculé par l'Agent Centralisateur, tel que défini dans la Note d'Opération ORNANE 2021.